



# Association de quartier

Procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire  
tenue en date du 18 avril 2024 à 19 heures 30  
à l'aula de l'école de Bois-Gourmand

## 1. Bienvenue et présences

Le Président ad intérim, M. Robert ZOELLS, souhaite la bienvenue à l'assemblée et annonce 25 ménages représentés, 36 personnes membres et 5 invités. Il salue la présence de M. Cyril AELLEN, Conseiller national et de M. Christian ROBERT, Conseiller administratif de notre commune, tous deux membres de notre association. Il remercie également plusieurs Conseillers municipaux et les présidents de plusieurs associations, il nomme M. Max MULLER pour l'AIV, M. Jean-Eudes GAUTROT pour l'AIP, M. René GUIBERT, Vice-président de l'AssoTricouni accompagné par Mme Marie-Claire SUCHET, secrétaire et M. Alziro CATOQUESSA, trésorier, ainsi que Mme Arlette HOUARD et M. Gualtiero DORDONI qui représentent le Club Gymnique Lumière. Il remercie les membres excusés qui pourront toutefois prendre connaissance de cette Assemblée Générale en recevant le procès-verbal.

Il présente MM. Benedikt CORDT-MOELLER et Serge LUISIER, membres et vérificateurs des comptes de notre association.

Le Président a.i. demande s'il y a des commentaires, objections sur l'ordre du jour. Ce n'est pas le cas.

## 2. Approbation de l'ordre du jour et du procès-verbal de l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2023

L'ordre du jour ainsi que le PV de l'Assemblée générale ordinaire du 25 avril 2023 sont approuvés à l'unanimité. Le Président a.i. remercie Mme Danièle RIZZO, secrétaire, pour sa prise du procès-verbal.

## 3. Rapport du Président ad intérim

Il rappelle que notre comité a pour mission de veiller sur tout ce qui touche le quartier, concernant la voirie, l'urbanisme, la mobilité et consulte la FAO dans ce but. Ceci lors de réunions trimestrielles.

Durant cette année, deux dossiers ont principalement occupé le comité, à savoir :

- **La modification de zone concernant Tricouni**

Notre comité, par le biais de l'étude d'avocats de M. Robert ZOELLS, a examiné les implications juridiques et procédurales du projet et envoyé un courrier à la commune en novembre 2023, pour faire part de réserves importantes quant à la densification de cette zone, à la surélévation des immeubles et au déclassement demandé par la Caisse de pension Migros.

La principale crainte est que ce déclassement de zone 4B en zone 3 à Tricouni ouvre la voie à la surélévation des immeubles voisins appartenant à la régie Burger, ainsi qu'à une pression pour le déclassement de la zone agricole attenante. De plus, ce déclassement permettra la construction de 3 nouveaux bâtiments ce qui densifiera encore davantage ce quartier.

Ceci bien que la commune ne veuille pas que l'immeuble situé côté chemin des Marais fasse l'objet d'une surélévation de deux étages, mais qu'il ne comporte plutôt qu'un attique. Si ce déclassement se fait, les immeubles pourraient atteindre une hauteur de 21 mètres.

En réponse à ce courrier pour marquer notre opposition, nous avons reçu une réaction du Département qui en a pris acte, mais reste sur ses positions. Nous avons ensuite été convoqués par la Commission de l'urbanisme pour exposer notre point de vue.

M. René GUIBERT ici présent, Vice-président de l'AssoTricouni, pourra s'exprimer sur ce projet.

#### ➤ **Le projet de création de la ligne de bus 49**

Ce bus partant de Veyrier Tournettes devrait desservir Troinex et relier le Bachet en passant par les chemins des Rasses et du Bois-Gourmand. Suite au vote du Conseil municipal acceptant un crédit de 396'000 francs pour les travaux nécessaires au passage de ce bus sur les chemins des Rasses et du Bois-Gourmand, notre comité, avec d'autres personnes, a décidé de lancer un référendum communal.

Ce référendum a abouti avec 1'340 signatures, alors que 800 signatures étaient exigées. Ce qui permettra aux citoyennes et citoyens de Veyrier de se prononcer à ce sujet lors de la votation du 9 juin prochain.

Mme Danièle RIZZO, représentante du comité référendaire, explique les raisons de ce référendum :

- Les chemins des Rasses et du Bois-Gourmand ont été aménagés à grand frais afin d'en faire un axe de mobilité douce où tous les usagers se sentent en sécurité. Pour cela la chaussée a été rétrécie à 5 mètres et des ralentisseurs très efficaces créés. Lors de la présentation du projet, de nombreuses personnes étaient sceptiques quant au rétrécissement de la chaussée et à l'ampleur des travaux, mais finalement, tous ont été satisfaits par ces aménagements.
- Lorsque la première étape, le chemin des Rasses, a été terminée, le projet d'y faire passer un bus a été évoqué. Nous pouvons constater que les ralentisseurs du chemin du Bois-Gourmand sont plus doux et moins efficaces, le projet initial a certainement été modifié en vue de l'éventuel passage d'un bus.
- Mme DESPONDS-KISFALUDY était venue, lors de notre AG 2019, présenter et faire signer la pétition contre le passage de ce bus.

- Notre comité avait alors rencontré des personnes de l'OCT (Office Cantonal des Transports) pour dire nos craintes quant à la sécurité des usagers. En effet, des véhicules étaient parfois obligés de monter sur le trottoir pour croiser un camion. L'OCT nous a dit que leur seul interlocuteur était la commune. M. Raymond GAVILLET, Maire à l'époque, nous a dit être totalement favorable à ce tracé. Nous ne pouvions plus rien faire.
- Lorsque ce crédit a été voté, il a été logique pour nous de faire un référendum, non contre des personnes, mais par conviction et pour suivre cette ligne de conduite qui a été la nôtre depuis le début afin de préserver le bien-vivre dans notre quartier.
- Cet axe est le seul axe de mobilité douce de notre commune et est emprunté par bon nombre d'usagers car il relie le village au Grand-Donzel.
- Les travaux prévus nécessiteraient :
  - o La création de 7 zones de croisement de 30 m. de longueur chacune.
  - o Le rabaissement des ralentisseurs.
  - o L'enlèvement de quelques arbres.
  - o Une dépense de 396'000 francs pour modifier des aménagements qui ont coûté plus de 4 millions à la commune et à ses habitants il y a à peine 4 ans, dénaturant complètement le projet initial.
- Notre comité pense qu'une solution satisfaisant Troinex, l'État et les citoyens de notre commune peut être trouvée. Il propose un tracé ne nécessitant aucune dépense.
- Le vote permettra de savoir si la population veut absolument ce bus au prix des transformations prévues ou si la population veut résister à la pression de l'OCT.
- Actuellement l'OCT reste sur sa position intransigeante : pas de crédit, pas de bus. Il est en effet difficile pour eux de revenir sur leur décision à l'heure actuelle. Néanmoins, il est fort probable que, devant un vote contraire de la commune, ils reprennent la discussion pour trouver une solution afin de desservir le Bachet où aucun P+R n'a été prévu et qui, semble-t-il, est sous-utilisé. Le tracé que nous proposons ne nécessiterait aucuns travaux, tous les aménagements étant déjà en place.
- M. Christian ROBERT indique que l'OCT a imaginé le tracé de cette ligne 49 pour honorer la distance de 300 mètres recommandée par la loi.

M. Robert ZOELLS cite encore d'autres dossiers que le comité suit :

- **La décharge prévue route de Marsillon**
- **La bande cyclable au chemin des Marais**
- **La construction des serres supplémentaire près du Club gymnique lumière**
- **Le ramassage des encombrants**
- **Les projets sur des terrains et parcelles**

M. Robert ZOELLS présente les membres du comité. Il annonce que M. Raymond DUCRY a dû se résoudre à quitter le comité, étant très occupé par sa nouvelle fonction de Président de la Fédération genevoise de gymnastique. M. Yves BRUSTAU, élu lors de l'AG 2023, a également démissionné du comité étant souvent en déplacement pour des raisons familiales. Ils restent tous deux membres de l'Association. M. Robert ZOELLS précise qu'il avait repris la présidence ad intérim dans l'urgence en attendant de trouver un ou une candidat(e) pour renforcer le comité et éventuellement reprendre la présidence. Malheureusement, personne ne s'est présenté pour ce poste resté vacant. Ont fonctionné durant l'année écoulée la secrétaire du comité Danièle RIZZO, le trésorier Patrick HAERING, les autres membres, Silvia KUNZLER et Bernard MARBACH. Pour sa part, M. Robert ZOELLS, étant Vice-président, a repris le poste vacant de Président ad intérim.

Il passe la parole à M. Patrick HAERING, trésorier, pour son rapport.

#### 4. Rapport du Trésorier

M. Patrick HAERING présente les comptes pour l'exercice du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2023. En début d'année 2023, l'association comptait 120 foyers membres. En fin d'année, elle en comptait 115 suite à 3 adhésions et 8 sorties dont 4 démissions, 3 départs sans laisser d'adresse et une radiation suite au non-paiement des cotisations pour 2022 et 2023.

Le montant total des cotisations encaissées s'est élevé à CHF 3'395.-, contre CHF 4'130.- en 2022.

A ce propos, il demande aux membres de bien vouloir payer la cotisation dans des délais raisonnables à réception de la demande de versement, pour faciliter la tenue des comptes.

Au nom du comité, il adresse ses remerciements à la commune de Veyrier pour le renouvellement de sa subvention de CHF 500.-, ainsi qu'aux membres qui ont versé un montant supérieur à celui de la cotisation demandée. Le montant de ces dons a été attribué à la rubrique « Dons » du compte de résultats.

Concernant les charges, il précise que nous sommes dans l'attente d'une facture de CHF 800.- de l'Étude d'avocats de notre Président a.i., pour un courrier adressé aux autorités cantonales concernant les observations sur le projet Tricouni. Cette facture apparaîtra dans les comptes 2024.

En outre, deux nouvelles positions ont été créées :

- Un poste « Impôts » car nous sommes désormais soumis aux impôts sur les revenus autres que les cotisations et les dons de nos membres, ainsi que sur le capital avec effets rétroactifs à l'exercice 2018.
- Un poste « Référendum bus TPG No 49 ». Il informe que le comité a accepté que l'association prenne en charge les coûts. Cela concerne les frais d'impression des formulaires de signatures, ainsi que les frais de distribution par la poste.

L'excédent de recettes pour l'année 2023 s'élève à CHF 1'092.13 augmentant ainsi la fortune de notre association de CHF 25'455.95 à CHF 26'548.08.

Rapport fait le 17 mars 2024.

Le Président a.i. remercie le Trésorier pour son rapport et donne la parole aux vérificateurs des comptes.

#### 5. Rapport des vérificateurs des comptes

Les vérificateurs des comptes ont rencontré le trésorier le 14 mars 2024 et ont procédé à la vérification des comptes. M. Benedikt CORDT-MOELLER procède à la lecture du rapport établi avec M. Serge LUISIER.

Il déclare que les comptes sont conformes à la loi et propose à l'assemblée d'approuver les comptes au 31 décembre 2023 tels qu'ils sont présentés et d'en donner décharge au comité.

## 6. Discussion et vote sur les rapports et les comptes 2023

### Décharge du comité

Le Président a. i. remercie les vérificateurs des comptes et demande à l'assemblée s'il y a des remarques.

Il met aux voix les rapports ainsi que les comptes annuels au 31 décembre 2023. Ils sont approuvés à l'unanimité.

Décharge au comité pour son activité durant l'exercice clos au 31 décembre 2023 est donnée à l'unanimité.

Il remercie l'assemblée pour sa confiance et les vérificateurs pour leur travail.

## 7. Fixation de la cotisation pour l'année 2024

Le Président a. i. passe la parole au Trésorier, M. Patrick HAERING, qui propose la reconduction de la cotisation de CHF 35.- par foyer.

La proposition de maintenir la cotisation à CHF 35.- est acceptée à l'unanimité. L'appel au versement sera joint au procès-verbal de cette AG.

## 8. Élections statutaires

M. Robert ZOELLS rappelle que la durée du mandat pour les membres du comité est de 2 ans. Tous les membres du comité maintiennent leur candidature, à l'exception de M. Raymond DUCRY et M. Yves BRUSTAU, comme annoncé précédemment.

Le comité est élu à l'unanimité.

A la satisfaction générale, M. Robert ZOELLS accepte cette année de reprendre la présidence.

Aucune candidature n'a été reçue. Il encourage les membres qui seraient intéressés à se joindre au comité à le contacter pour plus d'informations.

M. Robert ZOELLS demande aux vérificateurs des comptes s'ils sont d'accord de renouveler leur mandat pour l'exercice 2024. MM. Serge LUISIER et Benedikt CORDT-MOLLER acceptent. Il les en remercie.

Les vérificateurs des comptes sont élus à l'unanimité.

Le Président remercie l'assemblée pour sa confiance.

## 9. Divers et questions

Aucune proposition ou question n'a été adressée au Président et n'est posée par l'assemblée.

## 10. Échange à propos du référendum communal concernant la ligne 49 et de la modification de zone Tricouni

M. René GUIBERT, Vice-président de l'AssoTricouni informe que le comité a envoyé à la commission de l'urbanisme un courrier faisant référence aux différents points qui les préoccupent.

Il précise que le déclassement peut être considéré comme une mise en conformité de l'état actuel, que des réserves ont été faites quant aux futurs gabarits et qu'il y aura plus de verdure qu'actuellement, puisque le parking occupe maintenant un grand espace.

Le comité de l'AssoTricouni n'a pas marqué d'opposition flagrante, mais reste vigilant sur l'évolution de ce projet et par rapport aux gabarits.

M. Christian ROBERT explique que le Conseil administratif n'est pas leader de ce projet, mais a été sollicité par le Département pour participer à l'image directrice avec les habitants. Cette image directrice a pour but de donner des limites : construction de 3 petits immeubles, surélévation à une hauteur de 21 m. avec R+3 en bordure proche de la zone villa.

M. Bernard MARBACH précise qu'à l'heure actuelle, dans notre quartier, code 1255, il n'y a aucune zone 3. La seule zone 3 de notre commune est dans le quartier des Grands-Esserts. Au détriment des habitants, ce déclassement à Tricouni serait susceptible de favoriser d'autres déclassements, notamment de la zone agricole et d'aboutir à une forte densification de notre quartier et de la couronne villageoise.

M. Jean-Eudes GAUTROT partage cet avis et pense que, s'il y a déclassement en zone 3, il sera difficile de garder le contrôle quant aux gabarits. M. Christian ROBERT assure que l'image directrice est une garantie.

Il informe que ce sujet sera traité lors du conseil municipal du 23 avril 2024. Il encourage l'assemblée à y assister pour plus d'informations et à consulter le site « ge.ch » « Démarche de concertation Tricouni - Marais (Veyrier) - présentation aux habitants ».

M. Robert ZOELLS annonce qu'un site internet est en préparation pour notre Association VRM.

Une personne de l'assistance demande à propos du changement de zone, que peut faire la population et qui a la compétence d'en décider. Un autre membre s'interroge également à propos de la construction de 18 logements de R+2 au chemin des Marais.

M. Christian ROBERT dit que la commune a uniquement un avis consultatif et que le chemin des Marais reste en zone villa. Il affirme que si un terrain était déclassé, cela n'entraînerait pas forcément d'autres déclassements.

Il donne quelques précisions sur le projet d'aménagement du chemin des Marais, création d'une bande cyclable et mise en conformité des arrêts de bus, sujets qui seront à l'ordre du jour du conseil municipal de septembre ou octobre.

Le projet de décharge prévu sur la route de Marsillon avait été accepté par le Conseil municipal, car cette décharge était initialement destinée à permettre, entre autres, l'évacuation des matériaux inertes des Grands Esserts. Ce projet a été temporairement à l'arrêt et M. Christian ROBERT nous apprend qu'une enquête publique à ce sujet aura lieu l'été prochain. Notre comité sera attentif pour réagir lors de sa parution dans la FAO.

Le Président remercie toutes et tous au nom du comité pour leur participation, il invite l'assemblée à une verrée pour un moment de convivialité et d'échange.

La séance est levée à 21h00.

Le Président de l'Assemblée :

Robert ZOELLS  
Président

La Secrétaire de l'Assemblée :

Danièle RIZZO  
Secrétaire